

2024-0026  
2024-12-12

# Étiquette de base du contenant

**BLUSH<sup>MD</sup>**

**SOLUTION DE RÉGULATION DE CROISSANCE DES PLANTES**

Solution de régulation de croissance des plantes pour utilisation sur les pommes

**COMMERCIAL**

**PRINCIPE ACTIF:** Prohydrojasmon.....5,25%

**N° D'HOMOLOGATION : 32167 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

**Fabriqué par:**  
Fine Agrochemicals Limited  
Hill End Road, Whittington  
Worcester, WR5 2RQ  
Royaume-Uni  
[www.fine.eu](http://www.fine.eu)

**Distribué par:**  
N.M Bartlett Inc  
4509 Bartlett Road  
Beamsville, Ontario  
L3J 0Z1, Canada  
Tel: 905-563-8261

**Contenu net: 10 litres**

2024-0026  
2024-12-12

## **MISES EN GARDE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Cause une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Sensibilisant cutané potentiel.

Pour plus d'informations sur les mises en garde, l'EPI et les mises en garde environnementales, voir la brochure ci-jointe.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter le gel. Conserver dans son contenant d'origine.

## **ÉLIMINATION**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte des contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

2024-0026  
2024-12-12

**BLUSH<sup>MD</sup>**

**SOLUTION DE RÉGULATION DE CROISSANCE DES PLANTES**

Solution de régulation de croissance des plantes pour utilisation sur les pommes

**COMMERCIAL**

**PRINCIPE ACTIF:** Prohydrojasmon.....5,25%

**N° D'HOMOLOGATION : 32167 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI  
S'IL MANQUE DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTIQUETTE, COMMUNIQUEZ  
AVEC LE DISTRIBUTEUR AVANT D'UTILISER CE PRODUIT**

**Fabriqué par:**  
**Fine Agrochemicals Limited**  
**Hill End Road, Whittington**  
**Worcester, WR5 2RQ**  
**Royaume-Uni**  
[www.fine.eu](http://www.fine.eu)

**Distribué par:**  
**N.M Bartlett Inc**  
**4509 Bartlett Road**  
**Beamsville, Ontario**  
**L3J 0Z1, Canada**  
**Tel: 905-563-8261**

**Contenu net: 10 litres**

2024-0026  
2024-12-12

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Cause une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Sensibilisant cutané potentiel.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'épandage et le nettoyage du produit et les réparations.

Les utilisateurs du produit doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles, et des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'équipement d'application, et de la configuration du pulvérisateur.

Ne pas entrer ou permettre les travailleurs d'y entrer dans le site traité jusqu'à ce que le site soit sec.

Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

2024-0026  
2024-12-12

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter le gel. Conserver dans son contenant d'origine.

## **ÉLIMINATION**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte des contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable..

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

2024-0026  
2024-12-12

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes est une solution de régulation de croissance des plantes pour utilisation sur les pommes rouges afin de promouvoir le développement du couleur de fruit.

Appliquer BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète de la canopée des arbres. Utiliser un équipement de pulvérisation bien calibré pour assurer une couverture uniforme de fruits et de feuillage. Régler le volume d'eau en fonction de la taille de la plante et de l'espacement.

Faire 1 à 2 applications de 100-200 ppm à intervalles de 7 à 14 jours, 7 à 28 jours avant la récolte prévue (voir la guide de dilution BLUSH<sup>MC</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes Dilution Guide).

BLUSH<sup>MC</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes peut promouvoir la coloration de fruit dans les pommes rouges; toutefois, la variété de pomme et les conditions environnementales (p. ex. la température, l'exposition du fruit à la lumière, la qualité de la lumière, etc.) peuvent avoir un impact sur l'efficacité de BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes. Sous les conditions où le développement de la couleur rouge est acceptable (p. ex. les cultivars ou les souches qui développent une belle couleur rouge, les vergers qui produisent habituellement les pommes avec un développement de la couleur rouge suffisante, les conditions environnementales dans laquelle le développement de la couleur rouge est suffisant), l'utilisation de BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes peut ne pas entraîner de la couleur rouge supplémentaire considérable.

Les meilleurs résultats seront obtenus en évitant les applications pendant la période de la journée la plus chaude. Afin de maximiser l'efficacité, appliquer BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes dans des conditions de séchage lent (p. ex. tôt le matin ou en fin d'après-midi)

## **MODE D'EMPLOI**

**SECOUER AVANT DE L'UTILISER.**

Ne pas appliquer par voie aérienne.

2024-0026  
2024-12-12

BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes devrait être appliquée en utilisant un équipement de pulvérisation classique. Ne pas appliquer ce produit à l'aide de matériel d'irrigation.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique:

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Diriger de 80% de la pulvérisation aux deux tiers supérieurs de la structure arborescente.

Utiliser un pulvérisateur bien calibré pour assurer une couverture uniforme et complète de toutes les feuilles et les fruits en développement sans ruissellement. Le volume d'eau doit être réglé pour la taille des arbres et la densité.

BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes fonctionne mieux si les conditions climatiques le permettent et la période de séchage prolongé. Appliquer le matin ou le soir, lorsque les températures sont plus basses et l'humidité a tendance à être plus élevée que pendant la journée.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Fine Agrochemicals Ltd au +1-888-474-3463 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Fine Agrochemicals Ltd n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) de tous les mélanges en cuve potentiels dans toutes les

2024-0026  
2024-12-12

conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur cette étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et en utilisant des pratiques standards, afin de confirmer que le mélange en cuve est adapté à une application généralisée.

Ne pas appliquer aux arbres blessés ou sous stress à cause d'une chaleur excessive, une sécheresse, une maladie, une carence nutritive, etc.

### Informations Supplémentaires

Reportez-vous au guide de dilution BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes. L'efficacité de BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes dépend de la variété de pommiers cibles et les conditions environnementales, par exemple: température, exposition à la lumière, etc. Reportez-vous à votre spécialiste pour obtenir des conseils en ce qui concerne le taux d'application pour les variétés de pommes dans votre région.

Respecter un délai minimum de 7 à 28 jours entre la dernière application et la récolte.

### Guide de Dilution BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes

Volume de solution de pulvérisation	Concentration de Prohydrojasmon (Parties Par Million)				
	100	125	150	175	200
Volume de <b>BLUSH<sup>MD</sup></b> Solution de Régulation de Croissance des Plantes dans 100 L d'eau	190 mL	238 mL	285 mL	333 mL	381 mL

BLUSH<sup>MD</sup> Solution de Régulation de Croissance des Plantes contient 52.5 grammes de matière active par litre.

BLUSH<sup>MD</sup> est une marque de déposée de Fine Agrochemicals Ltd..